



GROUPE DE TRAVAIL A⁺ DU 2 MAI 2017 SUR L'ACCÈS AUX POSTES COMPTABLES

DÉCLARATION LIMINAIRE

VITE, VITE... DÉPÊCHONS-NOUS DE TOUT CASSER!

Monsieur le Président,

Très franchement, chapeau bas ! Là, vous faites très très fort...

Mais de quel droit d'abord ?

Si nous pouvons comprendre que le nouvel échelonnement indiciaire dans le cadre PPCR appelle à terme une révision des quotas d'accès aux emplois comptables dans un souci de mise en cohérence avec les nouveaux indices sommitaux, nous ne comprenons pas votre précipitation, voire votre fébrilité pour tout réformer en profondeur et avec brutalité.

Vous convoquez en effet ce GT entre les deux tours de l'élection présidentielle dans un contexte politique délétère. Votre précipitation nous permet, au moins, de dire en séance que la CGT appelle à faire barrage à l'extrémisme, mais ne croit pas pour autant à l'homme providentiel dont nous avons déjà pu goûter comme Ministre l'appétence très libérale et peu sociale.

A l'aube d'un changement de pouvoir exécutif qui entraîne toujours une forte mobilité dans la haute fonction publique, vous décidez étrangement d'accélérer le mouvement et de tout casser. Vous n'avez plus aucune considération pour les organisations représentatives du personnel, les décisions affectant le fonctionnement des commissions paritaires sont à cet égard particulièrement désastreuses et révélatrices de votre conception du dialogue social.

S'agissant de ce GT, alors que les sept organisations syndicales présentes ont demandé le retrait de la fiche sur le calendrier des mouvements lors du GT précédent le 5 avril dernier et ont quitté la séance, vous nous présentez de nouveau la même fiche, c'est hallucinant ! Ohé ! Du bateau ! On est là, nous les OS représentant les personnels... ! En fait, notre avis vous importe peu ou même pas du tout. Ne gagneriez-vous pas un temps précieux et des économies de frais déplacement bien vues du futur Ministre à vous réunir uniquement avec vous-même ?

Dans le cadre de ce dialogue social calamiteux, la CGT considère que vous, et en particulier le Directeur général des finances publiques, n'avez plus la légitimité politique pour mener tambour battant des opérations de casse organisées de toutes les règles, mettant en péril les droits et garanties des agents. Mais pourquoi ? Pourquoi tant de précipitation ?

Montreuil, le 2 mai 2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels :

cgt@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

[facebook](https://www.facebook.com/cgt.finpub) @cgt.finpub

[twitter](https://twitter.com/cgt_finpub) @cgt_finpub

A mépriser vos cadres intermédiaires, vous jouez avec le feu comme en atteste le baromètre social.

Ce baromètre sans surprise révèle que pour 67 % des agents interrogés le climat social au sein de la DGFIP est plutôt et même très mauvais. Dans le même esprit, et de manière très inquiétante, 73 % des agents estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens. Or, dans ce contexte très tendu, la perception du rôle de l'encadrement direct, déjà très bonne dans les baromètres précédents, évolue encore positivement :

- ✓ 80 % des agents estiment que le responsable est disponible quand on a besoin de lui,
- ✓ 70 % qu'il communique avec son équipe,
- ✓ 65 % qu'il écoute les idées et les suggestions.

Ces résultats devraient vous inciter à témoigner plus de considération et plus de reconnaissance pour vos cadres intermédiaires, critiqués et malmenés par la Direction générale que vous représentez et les directions locales de plus en plus pressantes. Lors du CTR du 16 février 2016, le Directeur général, du bout des lèvres, a reconnu qu'il fallait prêter attention aux cadres intermédiaires situés entre le marteau et l'enclume. Cette dernière expression a été utilisée par la CGT dans un ses tracts en novembre 2012 : « *Les vilains petits canards, pris entre le marteau et l'enclume, sont donc chargés de résoudre la quadrature du cercle consistant à trouver l'impossible point d'équilibre entre la pénurie des effectifs, la satisfaction officieuse des indicateurs, l'accomplissement des missions, le contrôle interne et la détérioration des conditions de travail* ».

Alors que les directeurs jouent à outrance la petite musique bien connue de la loyauté sans faille, les mesures envisagées et sans doute entérinées déjà dans vos esprits sont déloyales et régressives. La corde trop tendue va finir par casser, vous allez bientôt perdre l'adhésion et la motivation de vos cadres seuls repères positifs pour des agents totalement déboussolés par les suppressions d'effectifs et les réformes incessantes. Vous fragilisez ainsi les fondations de la maison DGFIP déjà bien mal en point.

Alors que les agents sont de plus en plus attachés à leurs cadres responsables, l'administration est incapable de leur témoigner la moindre reconnaissance. Quel paradoxe saisissant !

Nous tenons solennellement à appeler votre attention sur la détérioration des conditions de vie au travail des cadres source de souffrances, sanctions et harcèlement managerial, dépressions, burn-out, tentatives de suicides et même suicides... Au-delà des traditionnels effets d'annonce, que comptez-vous enfin faire concrètement dans ce domaine ?

Les règles de gestion peuvent être une partie de la réponse et ce GT est donc déterminant !

La CGT rappelle comme principe fondamental que **le respect des grades doit être porté impérativement dans l'ensemble des règles de gestion**. C'est loin d'être le cas.

Malgré nos demandes insistantes et répétées, vous n'avez pas toujours pas inscrit à l'ordre du jour la situation des I DIV et en particulier la linéarité sans mobilité pour accéder à la Hors classe. Entendez les ces collègues qui ont compris que les postes comptables C2 ne leur seront plus ouverts compte tenu de toutes les restructurations et fusions à venir ; ohé du bateau ? La CGT et les I DIV vous parlent Les économies réalisées en matière d'indemnité de

responsabilité comptable pourraient au moins servir à ça ! Votre silence sur le sujet est source démotivation et de déconsidération pour les I DIV.

Nous ne trouvons pas non plus, à l'exception de "l'indiciation" intermédiaire, des mesures volontaires sur les fins de carrière qui ont toutes leurs places dans le démaillage massif du réseau que vous réalisez.

S'agissant des mesures envisagées dans les deux fiches, d'ores et déjà, nous faisons part de notre totale opposition à l'exception de la mesure sur "l'indiciation" intermédiaire.

Avec le changement de calendrier des mouvements comptables, vous allez multiplier les vacances et les intérim de postes, faire régner en local le fait du prince en son royaume, l'arbitraire et les pressions directoriales en supprimant tout droit et garantie pour les comptables. Il n'y a pas de doute, nous marchons à marche forcée vers PPCR et RIFSEEP. Si vous pouviez l'oublier, nous n'avons jamais signé le protocole et nous résisterons à sa mise en place.

S'agissant des règles d'accès aux postes comptables, vous portez dangereusement atteinte à la logique de grade en introduisant une logique dite horizontale. Vous prenez une lourde responsabilité en modifiant un équilibre longuement discuté et en ouvrant à nouveau des plaies post fusion. Vous avivez volontairement les tensions entre grades. C'est dangereux et irresponsable.

Par ailleurs, vous ne formulez aucune proposition de changement de quota d'accès, en particulier pour l'accès aux postes CSC3 (HEA) pour les IP où le quota est largement insuffisant. Vous décidez même de supprimer certains quotas comme pour les postes HEC pour les AFIPA. Vous portez ainsi atteinte à un autre principe qui avait présidé à nos travaux, celui des quotas déterminé en concordance avec nos règles statutaires.

Enfin, une proposition nous scandalise profondément : celle consistant à intégrer les I DIV ex IP dans la liste d'ancienneté des I DIV.

Vous avez refusé de réintégrer ces 230 collègues dans le grade d'IP pour l'application de PPCR en faisant état d'arguties juridiques largement contestables, mais en soulignant qu'elles vous étaient imposées par les règles de la fonction publique. Nous demandons, comme Solidaires l'a aussi demandé par voie d'amendement lors du CTM du 3 avril dernier, que les Inspecteurs départementaux et les Inspecteurs divisionnaires hors classe qui détenaient respectivement avant le 1^{er} septembre 2011 ou le 1^{er} janvier 2012 le grade d'Inspecteur Principal soient reclassés, sur leur demande et à la date de leur choix, dans le grade d'inspecteur principal en fonction de l'échelon et du rang qui auraient été les leurs s'ils n'avaient pas cessé d'appartenir au grade d'Inspecteur Principal.

Au lieu de nous entendre, vous allez totalement à contre sens en intégrant les IP ex IDIV dans la liste d'ancienneté des I DIV. Vous infligez à ces IP sélectionnés es qualité une sanction disciplinaire du troisième groupe en les rétrogradant définitivement inspecteur divisionnaire. S'agit-il de mépris ou de provocation, ou les deux peut être ?

Soyez courageux, allez au bout de votre logique ! Nous vous demandons de confirmer que les I DIV ex IP ayant perdu leurs postes comptables et ayant épuisé leur garantie indemnitaire bénéficieront de la garantie indemnitaire d'I DIV administratif et auront vocation à devenir, par exemple, adjoint d'un IP plus jeune qu'eux en ancienneté dans le grade d'IP.

Vous prenez quand même beaucoup de risques :

- ✓ des risques juridiques en premier lieu, nous vous demandons de bien matérialiser dans le compte rendu de ce GT votre position et le refus à la demande de réintégration, pour permettre à de nombreux recours juridictionnels à tous niveaux d'être déposés ;
- ✓ des risques managériaux, qu'allez-vous pouvoir demander encore à ces comptables de SIP, PRS, SIE, SPF, Trésoreries... ? De la loyauté alors que vous n'en avez pas envers eux ? Qui, autour de cette table, accepterait de bonne grâce, une rétrogradation sous prétexte d'une superposition de règles statutaires ? C'est inacceptable et inadmissible. Dans de nombreux départements les collègues concernés ont déjà saisi leurs directeurs. Vous devez avoir été saisis par les directions locales. C'est un mouvement spontané et massif de dangereuse exaspération qui ne peut vous laisser insensible.

Au-delà de ces 230 cadres démotivés, vous rompez l'équilibre fragile des règles d'accès aux postes comptables, en augmentant la population I DIV avec un interclassement des IP dont les règles ne sont pas définies. Cet interclassement va rouvrir de nouvelles plaies dans la défiliarisaiton en dressant l'une contre l'autre les deux ex filières, il suffit d'examiner la structuration du début de la liste d'ancienneté d'I DIV.

Vous voulez diminuer la liste d'ancienneté IP sans toucher au quota et en privilégiant les IP promus comptables après le 1^{er} janvier 2012 par rapport aux IP plus anciens. Vous multipliez les discriminations sources d'injustices et de ressentiment, y compris à l'intérieur d'un même grade.

Nous reviendrons bien entendu plus précisément au cours du débat sur chacune des fiches soumises à notre examen.

Nous tenons enfin à vous préciser que les termes de notre déclaration liminaire sont parfaitement conformes et, pour conserver les règles élémentaires de courtoisie s'il en reste, parfois même un peu en retrait des nombreux messages d'exaspération que nous avons reçus de nos adhérents et sympathisants. Ces réactions légitimes devraient vous inciter à moins de précipitation et d'arrogance pour tout casser, plus de prudence et à abandonner vos funestes projets pour vos cadres dont vous avez tant besoin mais sans vouloir le reconnaître, et même le savoir.

Vos représentants de la CGT Finances Publiques

Carole Tenot - Olivier Turlotte